



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

de l'Assemblée

Le jeudi 24 avril 2008 — N° 75

**Président de l'Assemblée nationale :**  
**M. Michel Bissonnet**

---

**QUÉBEC**



La séance est ouverte à 14 h 08.

\_\_\_\_\_

Moment de recueillement

### **AFFAIRES COURANTES**

#### **Présentation de projets de loi**

M. Caire (La Peltrie) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 390 Loi modifiant la Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public

La motion est adoptée.

#### **Dépôts de documents**

Mme Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, dépose :

Le rapport annuel de l'Université du Québec et de ses établissements, pour l'exercice financier terminé le 31 mai 2007.

(Dépôt n° 921-20080424)

\_\_\_\_\_

M. Dupuis, ministre de la Justice, dépose :

Le rapport du Comité de la rémunération des juges, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2010.

(Dépôt n° 922-20080424)

24 avril 2008

---

### **Dépôts de pétitions**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Cousineau (Bertrand) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 6 citoyens et citoyennes de Saint-Sauveur, concernant l'annexion des municipalités de Saint-Sauveur et de Mille-Isles.  
(Dépôt n° 923-20080424)

### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

### **Motions sans préavis**

Mme Marois, chef du deuxième groupe d'opposition, présente une motion concernant les pouvoirs en matière de radiodiffusion et de télécommunications; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

M. Pelletier, ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information, présente une motion concernant les pouvoirs en matière de radiodiffusion et de télécommunications; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Mme Morissette (Charlesbourg) et M. Lemay (Sainte-Marie–Saint-Jacques) proposent conjointement :

**24 avril 2008**

---

QUE l'Assemblée nationale souligne le 93<sup>e</sup> anniversaire de commémoration du génocide arménien du 24 avril 1915 en mémoire des victimes, et transmette toute notre compassion et notre sympathie à l'égard de nos compatriotes d'origine arménienne.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bachand, ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, Mme Lapointe (Groulx) et M. Cousineau (Bertrand) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée mondiale de la propriété intellectuelle qui aura lieu le 26 avril 2008, et qu'elle reconnaisse l'apport de la propriété intellectuelle dans la promotion de la créativité et de l'innovation.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

---

Conformément à l'article 146 du Règlement, M. Fournier, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission des affaires sociales, dans le cadre de l'étude du projet de loi n<sup>o</sup> 68, Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, la Loi sur le régime de rentes du Québec et d'autres dispositions législatives, procède à des consultations particulières et tiennent des auditions publiques les 6, 8 et 13 mai 2008 et qu'à cette fin elle entende les individus et organismes suivants :

- Confédération des syndicats nationaux
- Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec
- Centrale des syndicats démocratiques

**24 avril 2008**

---

- Centrale des syndicats du Québec
- Conseil du patronat du Québec
- Fédération des chambres de commerce du Québec
- Fédération des associations de retraités du Québec
- Association québécoise des retraités des secteurs public et parapublic
- Association des retraitées et des retraités de l'enseignement du Québec
- Conseil des aînés
- Institut canadien des actuaires
- Union des municipalités du Québec
- Fédération québécoise des municipalités

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement, le groupe parlementaire formant l'opposition officielle et le deuxième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 15 minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de 45 minutes partagées de la façon suivante : 17 minutes pour les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement, 15 minutes pour les membres du groupe parlementaire formant l'opposition officielle et 13 minutes pour les membres du deuxième groupe d'opposition;

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques finales partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement, le groupe parlementaire formant l'opposition officielle et le deuxième groupe d'opposition ;

QUE le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

24 avril 2008

---

**Avis touchant les travaux des commissions**

M. Fournier, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des affaires sociales, afin d'entreprendre et compléter l'étude du programme 3 des crédits budgétaires du ministère de la Famille et des Aînés;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de procéder à l'étude du programme 1 des crédits budgétaires du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires du ministère du Travail; et procéder à l'étude des crédits budgétaires du ministère du Tourisme;
- la Commission de la culture, afin d'entreprendre et compléter l'étude des programmes 1 et 2 des crédits budgétaires du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles;

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement :

- la Commission de l'administration publique, afin de procéder à des auditions publiques dans le cadre du mandat adopté par l'Assemblée nationale le 9 avril 2008 concernant le congédiement de M. Bruno Fortier.

---

M. Picard, troisième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission des finances publiques se réunira en séance de travail préparatoire afin de préparer l'audition du Commissaire au lobbyisme dans le cadre du mandat d'examen de ses rapports d'activité.

24 avril 2008

---

**Renseignements sur les travaux de l'Assemblée**

M. Picard, troisième vice-président, informe l'Assemblée que, le vendredi 2 mai 2008, M. Curzi (Borduas) s'adressera à Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « La situation de la langue française au Québec ».

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 286 du Règlement, M. Picard, troisième vice-président, informe l'Assemblée qu'il n'y aura pas de séance de la commission plénière consacrée à l'étude des crédits de l'Assemblée nationale.

---

M. Fournier, leader du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mardi 29 avril 2008, à 14 heures.

La motion est adoptée.

---

En conséquence, à 15 h 11, M. Picard, troisième vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au mardi 29 avril 2008, à 14 heures.

*Le Président*

**MICHEL BISSONNET**